Service d'Infrastructure de la Défense
Nord Est
1, rue du Maréchal Lyautey
CS 92005 – 57044 METZ Cedex 01

METZ (57) – Caserne Séré de Rivières – 3 RH
Bâtiments 0006 et 0008 - Rénovation intérieure et extérieure
LOT N° 1 : TCE

Section technique n ° 2 :
Revêtements
Tranche ferme (bâtiment 0006)

TABLE DES MATIERES

1 GENERALITES 3

1.1 OBJET DES TRAVAUX 3

1.2 RECEPTION DES SUPPORTS 3

1.3 CONTROLE DES PRODUITS 3

1.4 ELIMINATION DES DECHETS 3

1.5 PRECONISATION DE POSE 4

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 4

2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U) 4

2.2 Autres documents 4

2.3 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES FAÏENCES 4
2.3.1 Qualité et origine des matériaux 4
2.3.2 Carreaux de faïence 5

2.4 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES travaux de peinturage 5
2.4.1 Impression des menuiseries bois 5
2.4.2 Travaux avant et après peinture 5
2.4.3 TENTURE OU SIMILAIRE 5

2.5 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS 5

2.6 PROTECTION DES OUVRAGES 5

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE CERAMIQUE 6

3.1 Etanchéité sous faïence 6

3.2 Faïences 6
3.2.1 Faïences + joints 6
3.2.2 Joints d'étanchéité 7

4 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE TENTURE/PEINTURE 7

4.1 PREPARATION DES SUBJECTILES 7

4.2 PEINTURES INTERIEURES 7
4.2.1 Peinture sur canalisations 7
4.2.2 Peinture sur ouvrages bois 8
4.2.3 Peinture sur parois neuves verticales + toile de verre 8
4.2.4 Peinture sur parois existantes verticales en toile de verre (compris reprises) 8

1 GENERALITES

1.1 OBJET DES TRAVAUX

Le présent document a pour objet la description et le positionnement des travaux de la section technique revêtements qui comprennent :

- Les revêtements muraux ;
- Les travaux de tenture, peinture.

S'il le juge utile, l'entrepreneur demandera au Maître d'œuvre les documents complémentaires et renseignements qui lui paraissent indispensables à l'établissement de son offre.

Dans le cas où l'entreprise du présent lot redistribue, à son initiative, la prestation entre plusieurs intervenants, elle assurera la responsabilité de l'organisation logique des interventions et du parfait achèvement de la totalité des ouvrages.

Les descriptifs sont un complément aux pièces graphiques établies.

1.2 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant toute intervention, l'entrepreneur chargé du présent lot réceptionnera les supports sur lesquels son intervention doit se porter.

Il sera tenu de procéder à l'examen détaillé des surfaces à isoler afin d'en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche de son travail.

Toutes réserves devront être formulées au Maître d'œuvre, au minimum 10 jours avant le début des travaux.

Aucune remarque à cet égard ne pourra être reçue au moment de son intervention, tant en ce qui concerne l'état de surface que la qualité du support dans sa texture et hygrométrie.

1.3 CONTROLE DES PRODUITS

Pour les revêtements de sols et faïence, l'Entrepreneur devra soumettre au Maître d'Œuvre pour acceptation les différents échantillons de revêtements et de plinthes, conformes aux qualités, formats et teintes prévus au devis descriptif.

Les matériaux devront avoir reçu l'agrément du C.S.T.B. et répondre au classement U.P.E.C. défini par ailleurs.

Tous les produits de sols collés ainsi que les colles et les produits d'enduits de lissage feront l'objet d'avis techniques du C.S.T.B.

L'entreprise devra indiquer systématiquement le pedigree des produits utilisés.

Pour les travaux de peinture, le Maître d'œuvre se réservera le droit de faire procéder à des prélèvements de produits en cours de travaux de peinture pour contrôler : l'identification entre les produits livrés et les produits employés, la nature des produits employés sur place, les épaisseurs, etc.

A la réception, les qualités suivantes des différentes surfaces seront examinées : présentation et fini des surfaces, adhérence, souplesse, résistance aux agents chimiques et physiques, permanence décoloration.

1.4 ELIMINATION DES DECHETS

L'entrepreneur devra favoriser les unités de valorisation des déchets.

Les déchets non dangereux seront conditionnés de telle sorte qu'ils ne se mélangent pas à des déchets d'autre nature.

Les déchets seront évacués régulièrement afin d'éviter l'accumulation sur les lieux de travail.

1.5 PRECONISATION DE POSE

Ne pas appliquer en plein soleil ou sous la pluie, sur supports gelés, en cours de dégel ou s'il y a risque de gel dans les 24 h.

Température minimale d'application de + 5°c à + 30°c.

Eviter d'appliquer des teintes soutenues en dessous de + 8°c pour réduire les risques d'efflorescence.

Précautions d'utilisation : se référer à l'étiquetage réglementaire figurant sur l'emballage. Se reporter à la fiche technique pour connaître les données de sécurité ainsi que la signification des symboles de danger.

L'air ambiant ne doit pas être trop chargé d'humidité (hygrométrie inférieure à 80 %). Une humidité permanente ou intermittente du support risque de provoquer un cloquage ultérieur du revêtement.

Il sera interdit d'appliquer un revêtement par temps de gel.

Les teintes foncées (coefficient d'absorption du rayonnement solaire supérieur à 0,7) ne sont pas visées par le cahier du CSTB.

Dans le cas de 2 teintes juxtaposées, sans joint de fractionnement, la différence de coefficient d'absorption solaire ne serait être supérieure à 0,2.

Toute utilisation sortant du cadre prévu par les DTU, cahiers du CSTB et ATE, correspond à une mise en œuvre de technique non courante qui place le chantier dans le cadre d'une couverture spécifique par les assurances, à prévoir par l'entreprise.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U)

L'ensemble des D.T.U., dans leur dernière version, constitués par :

- Cahier des clauses techniques et des clauses spéciales
- Mémento, Erratum, Additifs

2.2 AUTRES DOCUMENTS

Documents autres que ceux désignés en ci-dessus, à savoir :

- Avis techniques du C.S.T.B. pour tous les matériaux et procédés "non traditionnels" entrant dans les travaux du lot considéré,
- Prescriptions de mise en œuvre du fabricant pour tous les matériaux pour lesquels elles existent, entrant dans les travaux du lot considéré.

Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci-avant et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent chapitre ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

2.3 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES FAÏENCES

2.3.1 QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX

Tous les matériaux utilisés par l'Entrepreneur du présent lot devront être neufs, conformes au devis descriptif.

L'Entrepreneur devra soumettre au Maître d'Œuvre pour acceptation les différents échantillons de carreaux, de plinthes, d'éléments, conformes aux qualités, formats et teintes prévus au devis descriptif. Les matériaux devront avoir reçu l'agrément du C.S.T.B. et répondre au classement U.P.E.C. défini par

ailleurs.

Grès cérame "premier choix" conforme à la norme européenne EN 176), tous les autres produits manufacturés seront de première qualité, choix des teintes dans les palettes proposées, etc.

En cas de plus-value pour certaines teintes, l'entreprise le précisera dans l'offre.

2.3.2 CARREAUX DE FAÏENCE

Les carreaux de faïence seront constitués par un apport en pâte blanche, dite biscuit, dont les constituants de base seront l'argile, le kaolin, des produits siliceux et des fondants.

Couverture du support par un émail cuit au four.

Les 4 rives de ces carreaux seront adoucies. Ces carreaux porteront chacun, au verso, pressés en pleine masse, la marque et le nom de l'usine prise comme base de référence.

2.4 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX DE PEINTURAGE

2.4.1 IMPRESSION DES MENUISERIES BOIS

La couche d'impression sur menuiseries bois sera exécutée avant la pose de ces ouvrages après l'acceptation de ces derniers par le Maître d'œuvre.

Ce travail sera effectué en atelier ou sur le chantier.

2.4.2 TRAVAUX AVANT ET APRES PEINTURE

Les prestations comprendront :

- Les raccords de peinture après les travaux de revêtement de sol
- La dépose et la repose des poignées, garnitures de porte, entrées de serrures, vis cuvettes…
- Le nettoyage de mise en service

2.4.3 TENTURE OU SIMILAIRE

Les prestations sur les préparations des supports seront identiques à celles de peinturage.

Le travail de collage sera fait dans toute la perfection possible d'exécution, vérification du collage des bords des lés, aucune tache, aucun défaut de pose ou autres imperfections.

En cas de malfaçons, l'entrepreneur sera responsable de la valeur du revêtement perdu et devra pourvoir à son remplacement et à ses frais.

2.5 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

Les travaux du présent marché sont à réaliser sur une construction existante.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et précautions pour ne causer lors de ses travaux, aucune détérioration si minime soit-elle aux existants. Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc. Le Maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de réaliser des protections complémentaires.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences éventuelles.

2.6 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, vent, pluie, déshydratation, etc...

La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier ces

inconvénients, il lui appartient de prendre toutes les précautions utiles : protections, bâchage, protection contre le vol, etc...

Il est formellement stipulé que chaque entreprise demeurera entièrement responsable de ses approvisionnements et de ses ouvrages jusqu'au jour de la réception des travaux, qu'il s'agisse de vol, détournements ou dégradations.

Ces frais seront implicitement inclus dans les prix unitaires.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE CERAMIQUE

3.1 ETANCHEITE SOUS FAÏENCE

Concernant les douches :

Produit d'interposition permettant de réaliser l'étanchéité dans la douche sous carrelage au sol et sous faïence murale.

Réalisation d'une étanchéité horizontale avec remontée murale de 8cm avec un Système D'étanchéité par natte (SPEC).

Réalisation d'une étanchéité verticale avec une natte d'étanchéité S.P.E.C. (compris bande armée dans les angles)

Joint mastic sanitaire de classe 25E dans les angles après pose du carrelage

Le produit proposé devra faire l'objet de l'agrément du bureau de contrôle et sera appliqué suivant les recommandations du fabricant.

Exécution :

- Réception des supports
- Dégraissage, dépoussiérage
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabriquant
- Les carreaux seront collés par colle compatible avec l'étanchéité
- Traitement des angles suivant le procédé employé par gorges ou angles renforcés
- Traitement étanche par joint extrudé compatible avec l'étanchéité en périphérie des évacuations et fourreaux divers et robinetteries des douches
- Support béton, cloison ou doublage en plaque de plâtre.

Position : *Murs des douches dans les chambres (cloisons neuves)*

3.2 FAÏENCES

La protection hydrofuge des parois sera assurée par un système d'étanchéité possédant un avis technique et compatible avec les préconisations du fabricant des cloisons hydrofuges décrit ci-avant.

3.2.1 FAÏENCES + JOINTS

Faïence murale, finition mate avec quelques modules de couleur pour former une frise.
Formats : 20x20 cm
Coloris : au choix du Moe sans plus-value
Pose au mortier colle compatible avec le support et suivant le classement du local.
Compris coupes et ajustements nécessaires.
Joint ciment blanc ou gris suivant les cas
Profils de finition des chants verticaux et horizontaux, coloris blanc ou gris suivant les cas.

Hauteur : toute hauteur, 10cm au-dessus du plafond suspendu

Position : cloisons en BA 13 neuves dans les chambres (mur coté douche)

3.2.2 JOINTS D'ETANCHEITE

A la jonction des revêtements en faïences et des appareils sanitaires, l'entreprise réalisera les joints souples au silicone translucide. Les supports devront être propres, secs, dépoussiérés, débarrassés de toute partie non adhérente et ne présenter aucune trace de condensation.
Application suivant les recommandations professionnelles en vigueur.

Position : Douche individuelle des chambres

4 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE TENTURE/PEINTURE

4.1 PREPARATION DES SUBJECTILES

Les travaux avant peinturage sont à l'appréciation du titulaire.
L'estimation des travaux de préparation est à inclure dans le prix des ouvrages de finition.

Sur plâtre et plaque de plâtre à parement cartonné :

- Egrenage
- Epoussetage
- Impression durcissante ou isolante
- Rebouchage ou révision des joints
- Enduit non repassé sauf prescription précisée à l'article concerné
- Ponçage et époussetage

Sur métal (métaux ferrifères) :

- Nettoyage, dépoussiérage
- Retouches avec primaire anticorrosion
- Couches primaires de renforcement

Sur bois :

- Brossage, époussetage
- Impression
- Rebouchage
- Enduit non repassé
- Ponçage

Sur alliages légers et galvanisés :

- Nettoyage, dépoussiérage
- Dégraissage et rinçage
- Primaire et rinçage

Sur tous autres supports :
Etat de finition recherché : courant

4.2 PEINTURES INTERIEURES

4.2.1 PEINTURE SUR CANALISATIONS

Peinture sur canalisations apparentes comprenant :

- décalaminage, brossage,
- une couche d'impression par produit inhibiteur de la rouille.
- dégraissage des canalisations avant peinture.
- couches de peinture à base de résine alkyde en émulsion, finition satinée (peinture résistante à la chaleur).
- Compris raccords rechampis, etc.

<u>Position :</u> *l'ensemble des canalisations situées hors des gaines techniques et des plénums de plafond*, canalisation, eau, évacuations

4.2.2 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

Type de support : bâti bois, CP, panneaux de particules ou médium, etc...
Sur l'ensemble des boiseries intérieures, laque aux résines Alkyde en phase solvant, aspect satiné. Exécution par le présent lot après réception des supports, mise en peinture des boiseries intérieures comprenant :

- Travaux préparatoires pour boiseries neuves et à rénover, comprenant masticage, ponçage, après impression.
- Application à 2 couches de peinture à base de résine alkyde en émulsion, finition satinée (sur les 2 faces pour les portes). -> Nota : certains ouvrages correspondent à des portes extérieures, la peinture sera adaptée en extérieur pour ces ouvrages.

Toutes sujétions liées à la spécificité de l'ouvrage. Rechampissage, impression, finition soignée.

<u>Position :</u> *panneaux de visite de gaines techniques, huisseries, portes existantes conservées.*

4.2.3 PEINTURE SUR PAROIS NEUVES VERTICALES + TOILE DE VERRE

Type de support : plaque de plâtre, ou enduit plâtre, application d'une toile de verre et d'une peinture phase aqueuse, comprenant :

- Travaux préparatoires des parois, impression, ratissage, ponçage, enduit repassé.
- Mise en œuvre d'une toile de verre à peindre – grammage 240 gr/m^2 environ
- Pose des lés à coupe arasante compris toutes sujétions de découpe
- Mise en œuvre : colle cellulosique non agressive
- Impression compatible avec le support.
- Application de 2 couches de peinture Alkyde en phase aqueuse. Compris réchampissage, protection, etc...
- Peinture lessivable.
- Finition satinée dans toutes les pièces.
- Teinte au choix sur présentation du nuancier

Toutes sujétions liées à la spécificité de l'ouvrage. Travaux préparatoires et finition.

<u>Position :</u> tous locaux avec cloisons neuves (hors zones faïences)

4.2.4 PEINTURE SUR PAROIS EXISTANTES VERTICALES EN TOILE DE VERRE (COMPRIS REPRISES)

Type de support : plaque de plâtre, ou enduit plâtre, comprenant une toile de verre existante à traiter en peinture phase aqueuse, comprenant :

- Travaux préparatoires des parois, reprise de toile de verre, impression, ratissage, ponçage, enduit repassé.
- Impression compatible avec le support.
- Application de 2 couches de peinture Alkyde en phase aqueuse. Compris réchampissage, protection, etc...
- Peinture lessivable.
- Finition satinée dans toutes les pièces.
- Teinte au choix sur présentation du nuancier

Toutes sujétions liées à la spécificité de l'ouvrage. Travaux préparatoires et finition.

<u>Position :</u> tous locaux avec toile de verre existante (hors zones faïences)